



Assemblée

Distr. générale
10 août 2018
Français
Original : anglais

Vingt-quatrième session
Kingston, 2-27 juillet 2018

Déclaration du Président de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux de l'Assemblée à sa vingt-quatrième session

1. La vingt-quatrième session de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins s'est tenue à Kingston du 23 au 27 juillet 2018.

I. Adoption de l'ordre du jour

2. À sa 171^e séance, le 23 juillet, l'Assemblée a adopté l'ordre du jour de sa vingt-quatrième session ([ISBA/24/A/1](#)).

II. Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Assemblée

3. À la même séance, Mariusz Orion Jędrysek (Pologne), sur désignation du Groupe des États d'Europe orientale, a été élu Président de l'Assemblée pour la vingt-quatrième session. À la suite de consultations menées au sein des groupes régionaux, les représentants du Bangladesh (Groupe des États d'Asie et du Pacifique), de la Belgique (Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), du Mexique (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et du Maroc (Groupe des États d'Afrique) ont été élus Vice-Présidents.

III. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et rapport de la Commission

4. À la même séance, l'Assemblée a constitué une Commission de vérification des pouvoirs composée des neuf membres suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chili, Jamaïque, Myanmar, Pologne, Sénégal et Tonga.

5. La Commission a tenu une séance, le 25 juillet, à laquelle elle a élu Urs Daniel Engels (Allemagne) à sa présidence. Elle a examiné les pouvoirs des représentants participant à la session en cours de l'Assemblée.

6. À la 177^e séance, le 26 juillet, le Président de la Commission a présenté le rapport de la Commission ([ISBA/24/A/7](#)), que l'Assemblée a approuvé (voir [ISBA/24/A/8](#)).



IV. Examen des demandes d'admission au statut d'observateur

7. À sa 171^e séance, l'Assemblée a examiné trois demandes d'admission au statut d'observateur au titre du paragraphe 1, lettre e) de l'article 82 de son Règlement intérieur, présentées par Earthworks (ISBA/24/A/INF/1), l'Organisme pour les sciences et technologies géologiques et océanographiques du Japon (ISBA/24/A/INF/2) et Mining Standards International (ISBA/24/A/INF/3), et accordé le statut d'observateur aux trois organisations.

8. L'Assemblée a également examiné une note du secrétariat sur les demandes d'admission au statut d'observateur et autres procédures prévues pour les organisations non gouvernementales (ISBA/24/A/3) et a prié celui-ci d'établir des directives et critères plus précis afin de lui permettre d'évaluer les demandes d'admission au statut d'observateur qu'elle examinera à sa vingt-cinquième session.

V. Rapport annuel du Secrétaire général

9. À la 172^e séance, le 23 juillet, le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (ISBA/24/A/2) en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a fait état des excellentes relations de travail que l'Autorité entretenait avec le pays hôte – la Jamaïque – et des initiatives qui avaient été prises pour tirer parti de cette coopération. Il a demandé instamment aux États côtiers de déposer auprès de l'Autorité un exemplaire des cartes et listes des coordonnées géographiques indiquant l'emplacement de la limite extérieure de leur plateau continental, conformément à l'article 84 de la Convention. Il a signalé qu'en date du 23 juillet 2018, 72 % des contributions au budget de 2018 avaient été versées et que 62 % des membres de l'Autorité s'étaient pleinement acquittés de leur contribution au budget de 2018, ajoutant que les arriérés de contributions dus par les États membres pour les exercices antérieurs (1998-2017) avaient diminué, passant de 946 983 à 370 072 dollars. Le Secrétaire général a indiqué que 50 membres de l'Autorité n'étaient pas à jour de leurs contributions depuis deux ans ou plus. Il a mis en avant les résultats positifs des mesures d'économie prises par le secrétariat, qui ont permis notamment de réduire de 20 % les dépenses liées aux services de conférence. Il a en outre fait le point sur le fonds de contributions volontaires pour les membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances et sur le fonds de contributions volontaires pour les membres du Conseil de l'Autorité. Il a remercié l'Argentine, la Chine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour leurs contributions au fonds pour les membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances ainsi que la Norvège pour son annonce de contribution, et a appelé de ses vœux d'autres contributions volontaires de la part des États membres et observateurs. Enfin, le Secrétaire général a remercié Global Sea Mineral Resources, UK Seabed Resources, Nauru Ocean Resources, Ocean Mineral Singapore Pte et Pew Environment Group de leur contribution au fonds de contributions volontaires pour les membres du Conseil.

10. Le Secrétaire général a par ailleurs fait le point sur plusieurs initiatives, concernant notamment l'évolution de la structure du secrétariat, l'application du régime de prestations révisé de la Commission de la fonction publique internationale et des Normes comptables internationales pour le secteur public, les récentes mesures d'économie et l'application d'un nouveau système de gestion de la bibliothèque reposant sur un système commercial d'informatique en nuage. Il a souligné l'intensification de la collaboration entre l'Autorité et d'autres organisations internationales. Il a mis en lumière les progrès réalisés dans l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement, évoquant notamment un atelier tenu en

mai 2018 à Qingdao (Chine) sur l'élaboration d'un plan régional portant sur les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse du Pacifique Nord-Ouest, et un autre, tenu en juin 2018 à Szczecin (Pologne), sur l'élaboration d'un plan régional portant sur les sulfures polymétalliques des dorsales médio-océaniques. Le Secrétaire général a en outre fait savoir que la mise en place du programme de gestion des bases de données devait s'achever en octobre 2018. Il a réaffirmé l'importance de la recherche scientifique marine dans la Zone et souligné que l'Autorité était devenue le dixième organisme parrain du Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin, ce qui serait bénéfique aux différents organes de l'Autorité sur le plan de la coopération scientifique et des avis d'experts dans les domaines liés à la protection du milieu marin. Il a également tenu les délégués informés de l'application des engagements volontaires déclarés à l'Autorité lors de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, en 2017, ainsi que de l'exécution des programmes de formation et de développement des capacités.

11. À ses 173^e et 174^e séances, le 24 juillet, et à sa 175^e séance, le 25 juillet, l'Assemblée a examiné le rapport du Secrétaire général. À la première de ces séances, le Ministre d'État jamaïcain des affaires étrangères et du commerce extérieur, Pearnel P. Charles Jr., a souhaité la bienvenue aux membres de l'Autorité. Il a encouragé le secrétariat à continuer de travailler sans relâche à l'acceptation universelle de la Convention. Il a prié instamment les États membres qui n'étaient pas à jour de leurs contributions de s'acquitter dès que possible de leurs obligations financières auprès de l'Autorité et leur a demandé de contribuer au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone et aux fonds de contributions volontaires. Il a réaffirmé le soutien de la Jamaïque aux efforts menés par l'Autorité pour trouver un accord sur des mesures permettant d'explorer et d'exploiter de façon responsable les ressources minérales de la Zone et d'éviter toute conséquence négative que pourraient avoir ces activités pour l'environnement.

12. Les délégations suivantes sont intervenues au sujet du rapport annuel du Secrétaire général : Afrique du Sud, Algérie (au nom du Groupe des États d'Afrique), Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Bangladesh, Brésil, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Équateur, Fidji, France, Gambie, Ghana, Îles Cook, Inde, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Maroc, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Myanmar, Nauru¹, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande (s'exprimant aussi au nom de l'Australie et du Canada), Philippines, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour et Tonga. L'Assemblée a également entendu les représentants des observateurs suivants : Saint-Siège, Centre de développement des régions polaires et de l'océan profond de l'Université Jiao Tong de Shanghai, Deep Sea Conservation Coalition, Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU, Pew Charitable Trusts et Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

13. Les délégations ont pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général, qu'elles ont jugé exhaustif et utile, et ont salué ce dernier et son équipe pour le travail considérable réalisé sur le plan tant intérieur qu'extérieur au cours de la période considérée.

14. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de définir les limites géographiques exactes de la Zone. Certaines ont noté que les membres de l'Autorité

¹ Le représentant de Nauru a fait deux interventions : une en tant que représentant national, l'autre au nom de 10 États du Pacifique : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga et Tuvalu.

étaient nombreux à avoir achevé le travail de délimitation ou de définition du tracé des limites extérieures de leur plateau continental ou en étaient au stade final. Ces membres ont été encouragés à remettre au Secrétaire général les cartes et listes des coordonnées géographiques correspondantes.

15. Concernant les questions financières et budgétaires, plusieurs délégations ont invité instamment les États membres qui n'étaient pas à jour de leurs contributions à s'acquitter de leurs obligations financières. De nombreuses délégations ont salué les mesures d'économie du secrétariat, l'encourageant à envisager d'autres domaines dans lesquels il serait possible de réduire les frais et les dépenses.

16. Les délégations ont exprimé leur soutien au travail d'élaboration d'un cadre réglementaire pour l'exploitation des ressources minérales dans la Zone, qui constituera pour l'Autorité une étape importante vers l'objectif consistant à s'acquitter au mieux de son mandat et de ses responsabilités. Plusieurs délégations ont remercié avec satisfaction la Commission juridique et technique d'avoir préparé un projet révisé de règlement relatif à l'exploitation. De nombreuses délégations ont souligné que le patrimoine commun de l'humanité devait être pris en compte dans le projet de règlement. Beaucoup ont aussi réaffirmé qu'il importait de protéger le milieu marin et il a été suggéré de transposer le principe de précaution sous forme de règles adaptatives et de faire intervenir des mécanismes de gestion flexible et adaptative. Certaines délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait trouver un équilibre entre l'exploitation des ressources minérales et la protection du milieu marin dans la Zone. Une délégation a déclaré que les données scientifiques, le développement technologique, les connaissances économiques et les incidences socioéconomiques des activités d'exploitation qui seront menées dans la Zone devaient être pris en compte. Plusieurs délégations ont souligné que les activités d'exploitation devaient être menées en tenant raisonnablement compte des autres activités exercées dans le milieu marin, comme la pêche et la pose et l'entretien des câbles sous-marins. Il a été également suggéré d'élaborer les directives et normes mentionnées dans le projet de règlement en parallèle de celui-ci et de donner à l'Autorité les fonctions et capacités de réglementation nécessaires pour contrôler le respect du règlement. Plusieurs délégations ont apprécié que l'élaboration du cadre réglementaire se fasse dans un esprit de transparence et de concertation, et recommandé que les séances de la Commission soient publiques quand aucune information confidentielle n'était en jeu. Certaines délégations se sont félicitées de la tenue d'une réunion conjointe entre la Commission juridique et technique et la Commission des finances, suggérant que la Commission des finances poursuive ses travaux sur les questions qui relevaient de sa compétence, comme la détermination du montant des droits administratifs et des cautions environnementales. Il a également été proposé de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration de critères de partage équitable des retombées économiques des activités d'exploitation menées dans la Zone et d'un régime de règlement des contributions conformément à l'article 82 de la Convention. Des délégations ont déclaré que l'Autorité devait prendre en considération d'autres modèles financiers disponibles, outre le modèle présenté par l'équipe du Massachusetts Institute of Technology, et que le modèle, quel qu'il soit, devait tenir compte des éventuels effets négatifs de l'exploitation de certains minéraux sur l'économie des États en développement. De nombreuses délégations ont souligné qu'il était essentiel que l'Entreprise opère en toute indépendance, compte tenu de son importance particulière pour la participation des États en développement aux activités menées dans la Zone.

17. De nombreuses délégations se sont réjouies du développement des perspectives de formation offertes par les contractants, ainsi que de celles rendues possibles par le Fonds de dotation. Certaines ont souligné qu'il importait d'offrir des perspectives de formation à des citoyens de pays en développement au titre des avantages non monétaires découlant de l'application de la partie XI de la Convention et de l'Accord

de 1994 y relatif. Il a été suggéré de s'employer à axer les programmes de formation sur les besoins des pays en développement, et ce en veillant à la parité des sexes. L'Autorité a été encouragée à continuer d'organiser des ateliers techniques et séminaires d'information, à maintenir ses programmes de formation et de stages et à mener d'autres activités de renforcement des capacités.

18. Les délégués ont noté avec satisfaction que le secrétariat avait fait des progrès notables dans l'exécution de sa stratégie de gestion des données, qui devait faciliter l'échange d'informations entre l'Autorité, les contractants et la communauté scientifique. Il a été proposé que l'Autorité travaille avec des contractants pour veiller à ce que le système de gestion des données ménage les impératifs de transparence et de confidentialité. Compte tenu des progrès faits dans le domaine de la gestion des données, certaines délégations ont encouragé l'Autorité à mettre en place des programmes de formation dans ce domaine à l'intention des parties intéressées.

19. De nombreuses délégations ont félicité le secrétariat pour son attachement à élaborer des plans régionaux de gestion de l'environnement et l'ont encouragé à continuer d'apporter son concours aux études et aux ateliers menés à cet égard. Certaines délégations ont souligné que l'élaboration de plans régionaux de gestion de l'environnement devait se faire dans un souci de collaboration, de transparence et d'inclusivité, sous les auspices de l'Autorité, avec la participation active de toutes les parties prenantes concernées, y compris la communauté scientifique et les organisations régionales de gestion des océans et des pêches. Certaines délégations ont déclaré que les enseignements tirés de la conception et de l'exécution du plan régional élaboré pour la zone de fracture de Clarion-Clipperton devaient être appliqués à l'élaboration de plans dans d'autres secteurs prioritaires. Concernant le plan régional de gestion de l'environnement en cours d'élaboration pour les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse du Pacifique Nord-Ouest, il a été recommandé de réaliser une consultation en bonne et due forme des États côtiers adjacents, dans la mesure où les activités menées dans ce secteur étaient susceptibles d'avoir des incidences directes sur eux.

20. Certaines délégations se sont félicitées des progrès faits par le secrétariat pour ce qui était de promouvoir et d'encourager la recherche scientifique marine, évoquant notamment ses travaux sur les questions liées aux conséquences pour l'environnement des activités menées dans la Zone. Les moyens et méthodes employés pour mobiliser suffisamment de ressources aux fins de la recherche scientifique marine étaient essentiels et devraient dans l'avenir être définis et planifiés. Il conviendrait de développer l'interface entre les contractants et la recherche scientifique de manière à faciliter les études, et de diffuser largement les résultats des recherches.

21. Plusieurs délégués ont fait part de leurs préoccupations concernant l'état financier des fonds de contributions volontaires et du Fonds de dotation, et ont lancé un appel aux contributions. Certaines délégations ont affirmé que le secrétariat devait rechercher d'autres sources de financement stable pour compléter les contributions volontaires. Plusieurs délégations ont demandé instamment à l'Autorité de rechercher des moyens de financement novateurs pour aider de jeunes responsables et étudiants de pays en développement à participer au programme de stages de l'Autorité. L'attention a été appelée sur la nécessité de fournir une aide au financement des frais de voyage afin que les États en développement, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, puissent participer aux séances de l'Assemblée.

22. De nombreuses délégations ont salué les mesures prises par le secrétariat pour mettre à exécution les engagements volontaires pris à la Conférence des Nations Unies sur les océans en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, notamment la création du Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la

recherche sur les grands fonds marins. Certaines délégations ont pris note avec satisfaction de l'atelier qui doit se tenir aux Tonga en septembre 2018, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et la Communauté du Pacifique, afin de faire progresser l'exécution du projet Initiative Abysses pour une croissance bleue, et ont pris connaissance avec intérêt de la tenue d'un atelier à Abidjan en octobre 2018 en vue de concrétiser l'engagement volontaire à renforcer la coopération en faveur de l'exploitation durable des ressources des grands fonds marins de l'Afrique au service de l'économie bleue du continent. Une délégation a fait observer que le Secrétaire général de l'Autorité était la personne référente du groupe d'action pour l'océan s'agissant de faciliter l'application du droit international tel que codifié par la Convention, et a suggéré que le Secrétaire général fasse état de l'avancée des travaux de l'Autorité à cet égard dans son prochain rapport.

23. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait que la coopération entre l'Autorité et d'autres organisations internationales devait se poursuivre, en particulier dans le domaine du milieu marin.

24. De nombreuses délégations ont exprimé leur soutien à la participation de l'Autorité au processus de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les délégations ont été encouragées à garder à l'esprit les problématiques communes traitées tant par l'Autorité que dans le processus de négociations, ainsi que les liens qui existent entre elles, comme les études d'impact environnemental, l'administration des activités d'exploitation menées dans la Zone et la nécessité de prendre en compte les incidences possibles sur les intérêts des États côtiers adjacents. Il a été souligné qu'il ne fallait pas perdre de vue la perspective de l'Autorité et sa mission dans les négociations.

25. Certaines délégations ont souligné que l'Autorité devait mener ses activités dans un plus grand souci de transparence et d'inclusion. Elles ont félicité le secrétariat pour sa première diffusion en flux direct de sessions du Conseil et de l'Assemblée et l'ont encouragé à reproduire l'expérience aux prochaines sessions de l'Autorité. Certaines délégations ont accueilli avec intérêt les propositions visant à améliorer les méthodes de travail de l'Autorité afin qu'elle s'acquitte de son mandat plus efficacement, au moindre coût. Si le secrétariat annonçait les ateliers à venir et communiquait le programme détaillé des possibilités de formation suffisamment tôt, les demandes d'inscription pourraient être préparées à l'avance, diffusées plus largement et optimisées.

26. Plusieurs délégations ont rappelé la proposition de créer un musée dédié à l'ancien Secrétaire général Nii Allotey Odunton. La Commission des finances a été encouragée à examiner cette question dès que possible.

27. Le Secrétaire général a remercié les délégués et les observateurs de leurs contributions aux débats consacrés à son rapport. Il a également remercié l'Allemagne pour sa récente proposition de contribuer au fonds de contributions volontaires destiné à soutenir les membres de la Commission juridique et technique et de la Commission des finances. Enfin, il a remercié le Centre national d'océanographie (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) pour sa contribution permettant d'apporter une aide à des stagiaires originaires de pays en développement.

VI. Examen et adoption du plan stratégique de l’Autorité pour la période 2019-2023

28. À la 175^e séance, le Secrétaire général a présenté le projet de plan stratégique de l’Autorité pour la période 2019-2023 (voir [ISBA/24/A/4](#), annexe).

29. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement le premier plan stratégique de l’histoire de l’Autorité, le jugeant essentiel pour garantir le bon fonctionnement des organes de l’Autorité, grâce à des attributions et des priorités bien définies. Beaucoup se sont félicitées du fait que le projet de plan stratégique ait été élaboré dans un souci de transparence et de concertation.

30. À la 177^e séance, plusieurs modifications du projet de plan stratégique ont été proposées et examinées par les délégués. À l’issue de débats plus approfondis, l’Assemblée a adopté une décision concernant le plan stratégique ([ISBA/24/A/10](#)) à sa 178^e séance, le 26 juillet.

VII. Rapport de la Commission des finances

31. À sa 176^e séance, le 25 juillet, l’Assemblée a examiné le rapport de la Commission des finances ([ISBA/24/A/6–ISBA/24/C/9](#)), présenté par son Président, Andrzej Przybycin (Pologne).

32. À sa 177^e séance, l’Assemblée a adopté une décision relative au budget de l’Autorité pour la période financière 2019-2020 ([ISBA/24/A/11](#)), étant entendu que les contractants qui ne seraient pas en mesure de s’acquitter de la totalité du montant révisé des frais généraux en 2019 en informeraient le Secrétaire général pour que le règlement du solde soit reporté à 2020.

VIII. Élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil

33. À sa 177^e séance, l’Assemblée a adopté une décision relative à l’élection destinée à pourvoir les sièges devenus vacants au Conseil ([ISBA/24/A/9](#)). Le Bureau s’est réuni trois fois pour examiner les questions liées à l’élection. Il a été noté que le nombre total de sièges au Conseil serait désormais fixé à 37 et que ce serait au Groupe des États d’Afrique de céder un siège au Conseil à la vingt-cinquième session. Le Groupe des États d’Afrique a décidé que le Mozambique participerait aux délibérations du Conseil sans droit de vote au cours de la vingt-cinquième session.

IX. Dates de la prochaine session

34. La vingt-cinquième session de l’Assemblée se tiendra du 22 au 26 juillet 2019. Ce sera au tour du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes de présenter un candidat à la présidence de l’Assemblée.

X. Questions diverses

35. À la 171^e séance, le Président du Conseil, Olav Myklebust (Norvège), a présenté sa déclaration sur les travaux menés par le Conseil au cours de la vingt-quatrième session ([ISBA/24/C/8](#) et [ISBA/24/C/8/Add.1](#)). L’Assemblée a approuvé la proposition d’inscrire à titre permanent à l’ordre du jour des sessions futures de

l'Assemblée la déclaration de la présidence du Conseil sur les travaux menés par le Conseil au cours de la session écoulée.

36. Le 23 juillet, l'Assemblée a assisté à la cérémonie inaugurale du premier Prix du Secrétaire général pour l'excellence dans la recherche sur les grands fonds marins. Diva Amon (Trinité-et-Tobago) a été nommée lauréate du Prix pour ses travaux sur l'écologie de la pleine mer et sa détermination à mieux faire connaître ces écosystèmes difficiles d'accès. Le Secrétaire général a remis à M^{me} Amon un trophée offert par Tonga Offshore Mining. De nombreuses délégations ont félicité M^{me} Amon et ont souligné combien il importait de promouvoir la participation des femmes à la recherche scientifique marine.
